

Présentation de la Safer LR



La SAFER Languedoc-Roussillon

Une légitimité

Des missions d'intérêt général, dynamiser l'agriculture, accompagner les collectivités locales dans leur projet foncier, protéger l'environnement.

Une organisation

Une gouvernance partagée, organisations professionnelles agricoles, collectivités territoriales, chambres consulaires.

67 salariés dont 30 conseillers de proximité.



Nos métiers

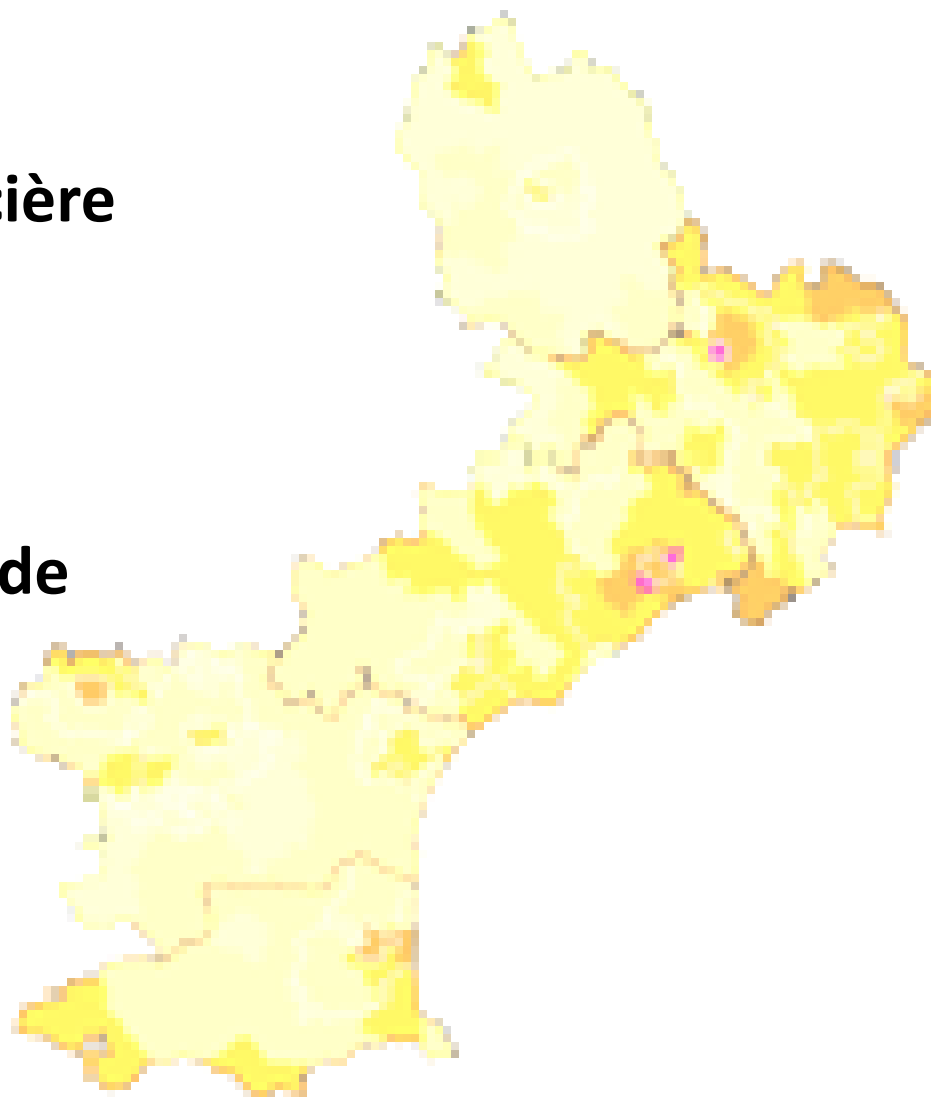
➤ **Expertise foncière**

➤ **Transaction**

➤ **Ingénierie étude**

➤ **Travaux**

➤ **Eau**





Ses Caractéristiques :

Créées par la loi d'orientation de 1960, régies par le code rural

Statut de société anonyme (à but non lucratif)

Sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances

Ressources : produits de l'activité et aides pour les missions de service public (État et Europe)



Une légitimité issue de la loi

Loi d'orientation de 1960 , loi d'avenir pour l'agriculture de 2014

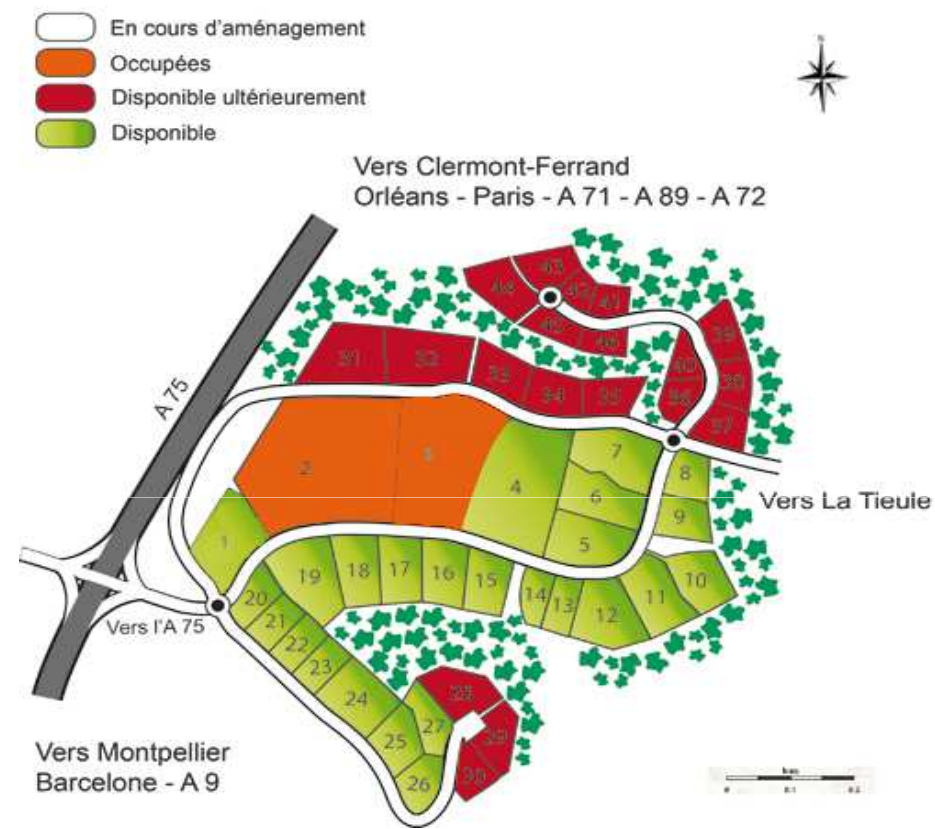
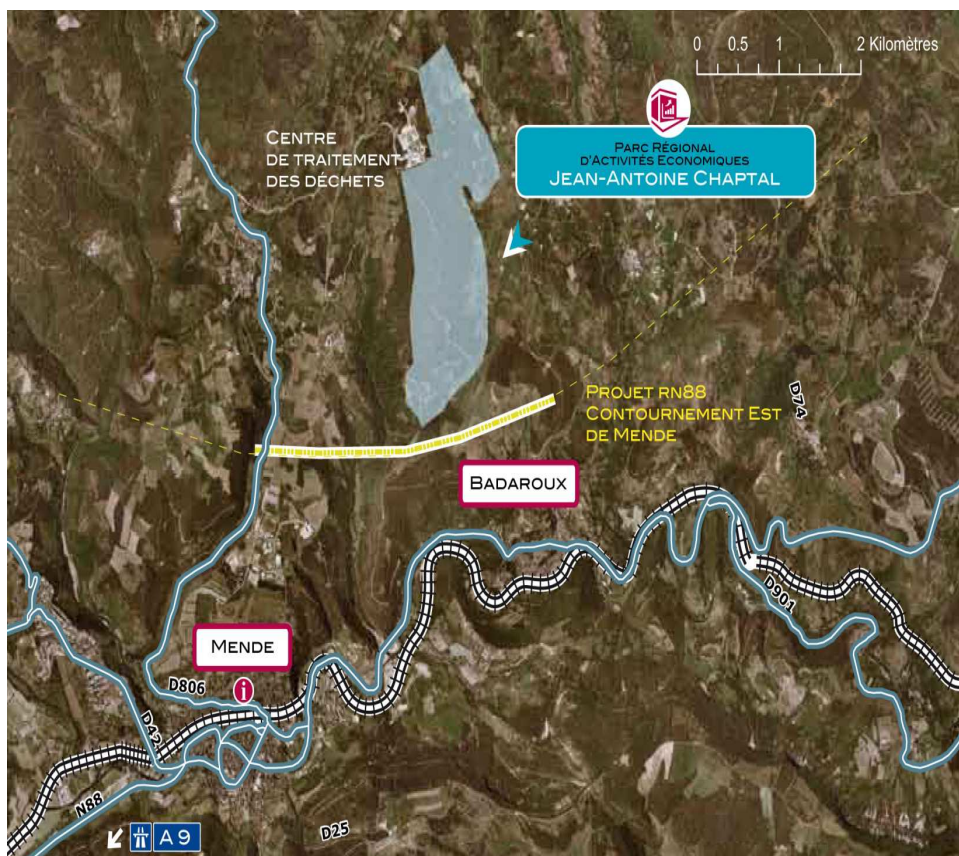
4 missions règlementaires

- Développement de l'agriculture , la protection des espaces agricoles , naturels et forestiers .
- Protection des ressources naturelles , maintien de la diversité biologique
- Le développement des territoires ruraux
- La transparence du marché foncier rural

Quelques exemples d'opérations

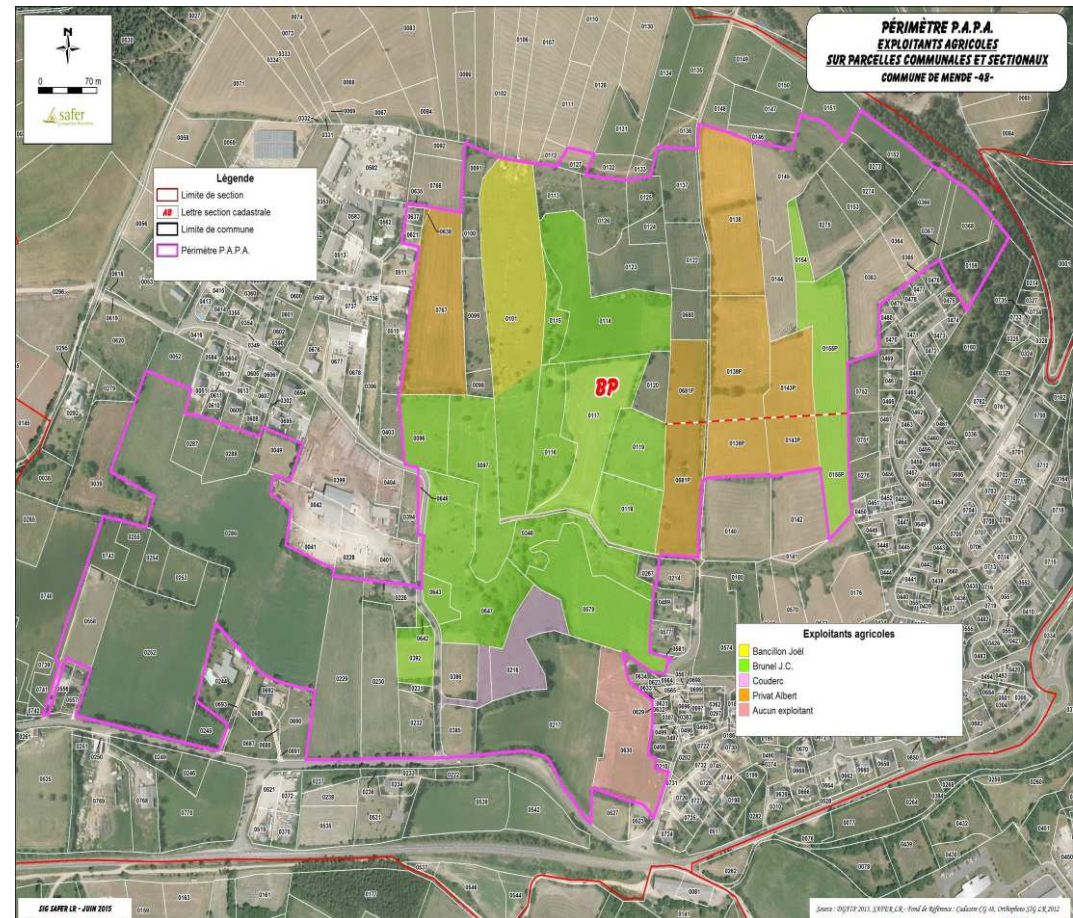


Le développement économique : Zone d'activité de la Tieule et PRAE Jean Antoine CHAPTAL



AIDE A LA DECISION POUR DES STRATEGIES FONCIERES

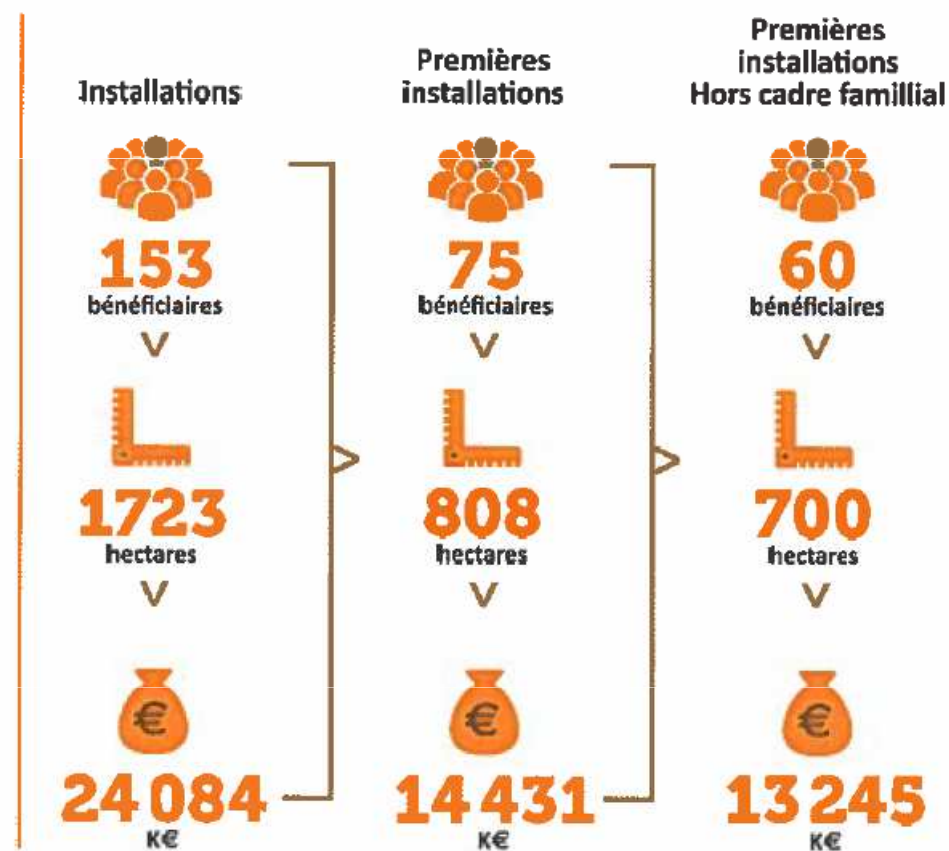
La SAFER peut aider les communautés de communes à définir des **politiques foncières adaptées** à leur territoire, en analysant par zone les **évolutions, les tensions du marché foncier** en élaborant des **plans de vocation foncière**.



L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

La Safer installe des agriculteurs

- ❑ **Actions en faveur de l'installation 153 bénéficiaires** représentent une superficie de **1723 ha** pour une valeur de **24 084 K€**.
- ❑ ... Dont **premières installations 75 bénéficiaires**, représentant une superficie de **808 ha** pour une valeur de **14 431 K€**.
- ❑ ... Dont **premières installations hors cadre familial 60 bénéficiaires**, représentant une superficie de **700 ha**, pour une valeur de **13 245 K€**.



L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

Appel à projet

Installation progressive

L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

L'appel à projet de la SAFER LR

Pour favoriser l'installation progressive d'agriculteurs

Objectif	promouvoir l'installation en levant l'obstacle de l'accès au foncier
Cible	communautés de communes et agglomérations du Languedoc Roussillon ayant une démarche d'intégration de l'agriculture dans leur projet de territoire
Rôle de la SAFER	• Recherche du foncier • Avance du montant de l'investissement • Frais financiers de stockage • Choix de l'exploitant • Gestion temporaire

L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

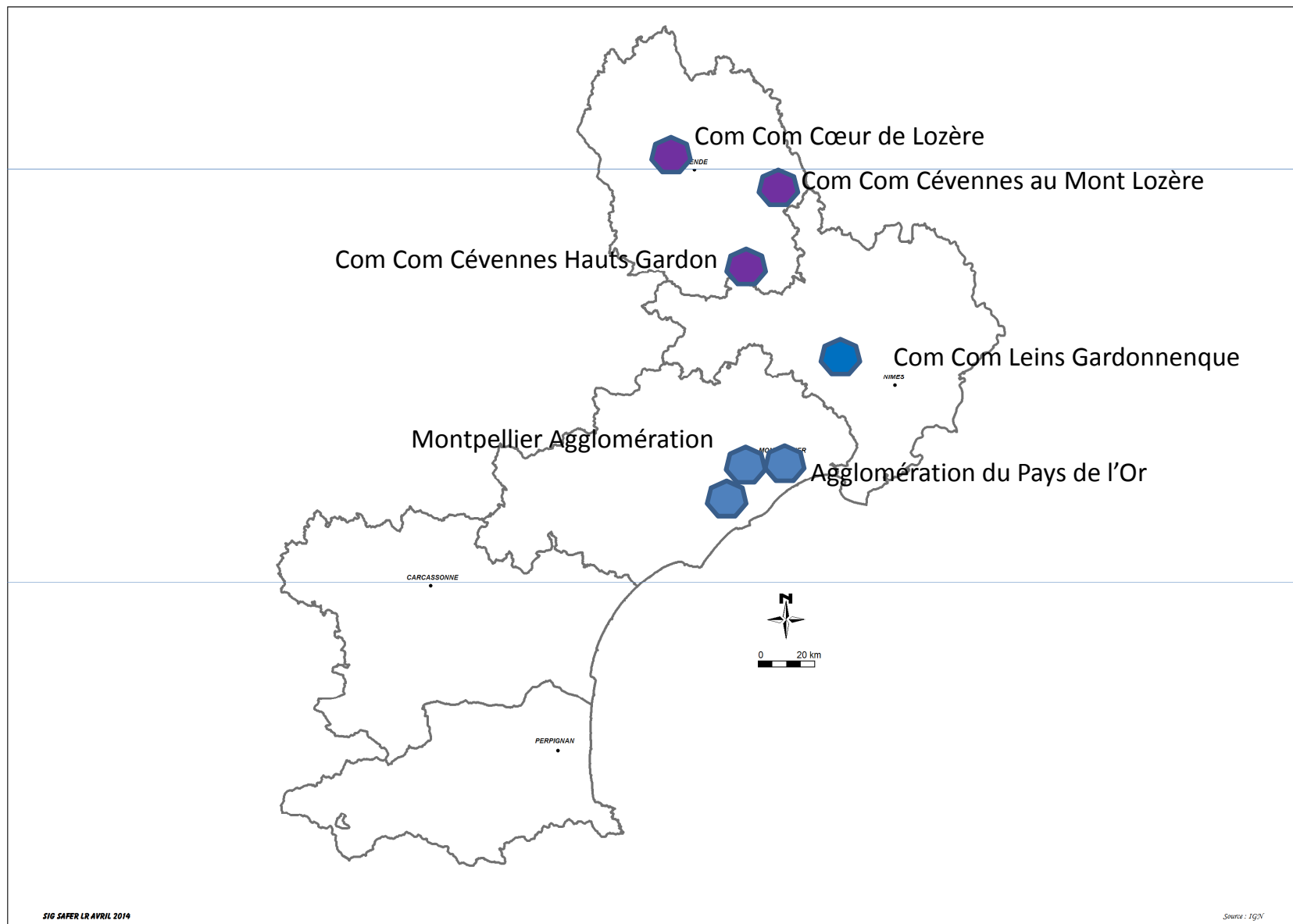
L'appel à projet de la SAFER LR

Pour favoriser l'installation progressive d'agriculteurs

Rôle de la collectivité	• Cahier des charges du projet d'installation • Frais d'acquisition • Garantie de bonne fin
Participation choix et suivi exploitant	• Préservation du caractère agricole de la zone concernée

L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

Les candidatures



L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

Les projets retenus

Cévennes Mont Lozère (48)

Pour installer un éleveur ovin en zone de déprise ; possibilité d'entretien de l'espace et de revitalisation des villages grâce à l'agropastoralisme.
Propriété à la vente identifiée. Porteurs de projets à rechercher.

Cœur de Lozère (48)

Pour une installation progressive en céréales avec transformation boulangère en circuit court (enjeu sur 10 hectares de terres).
Foncier à trouver. Porteur de projet identifié.

L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER

Situation locative: **Bien occupé**
→ fin bail décembre 15

Bâtiments: **Oui «Le Salson »**

Origine: **COLOMBAT**

Surface de la propriété: **31 ha 81 a 89 ca**



Attribution CTD oct 2014 :

Bâtis à SCI MADOU (Mme Reynaud,
Melle Bodel et M. Monier)

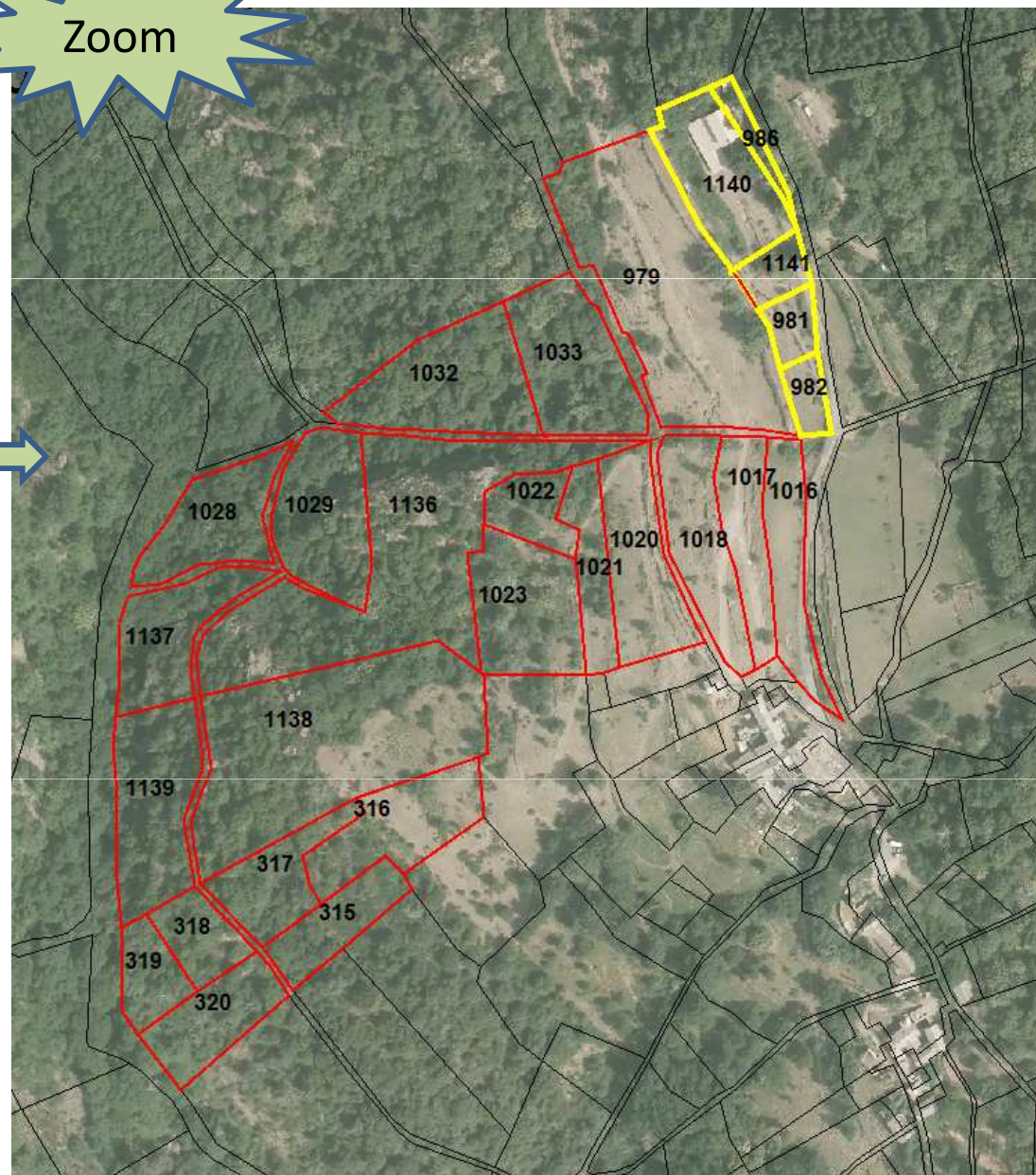
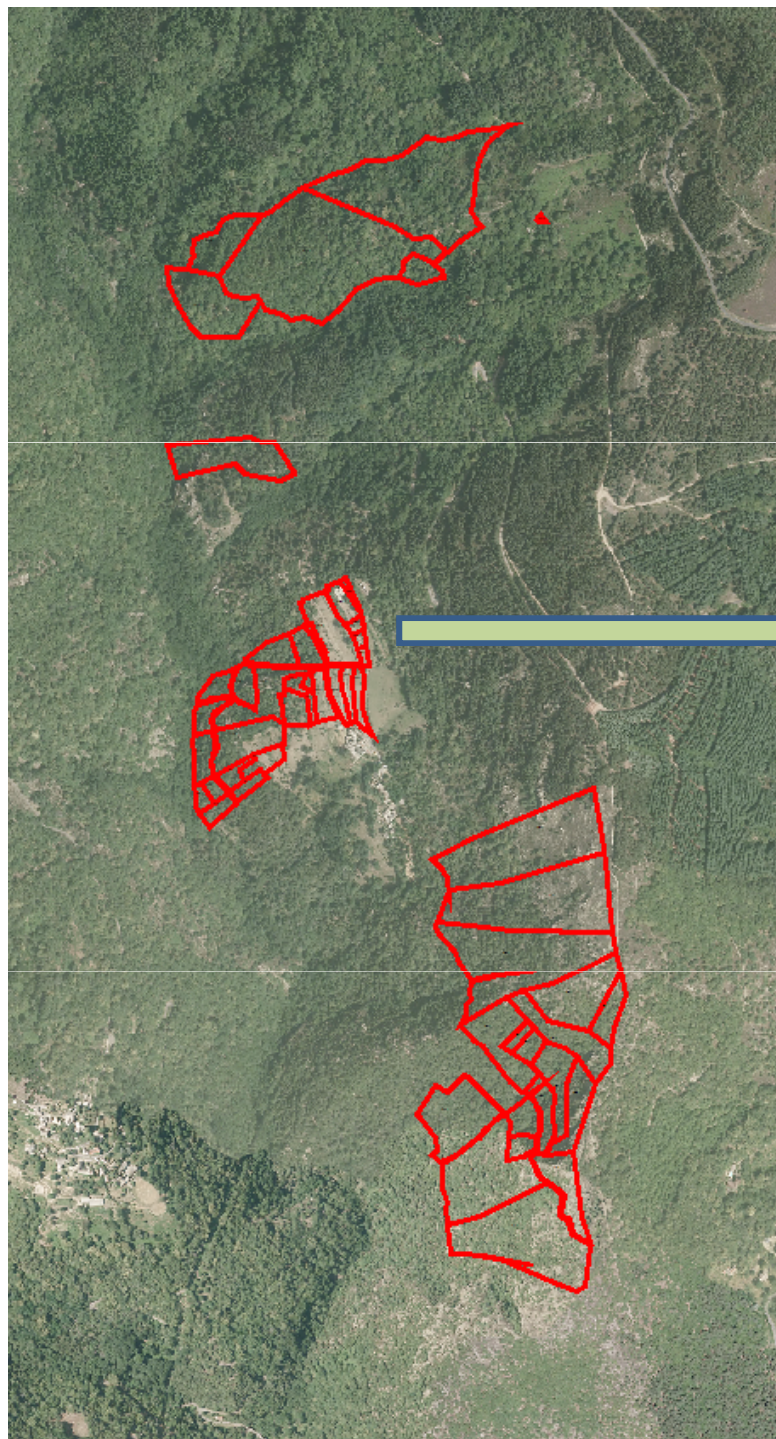
« Lieu d'accueil pour stages, gîtes et
couverts »

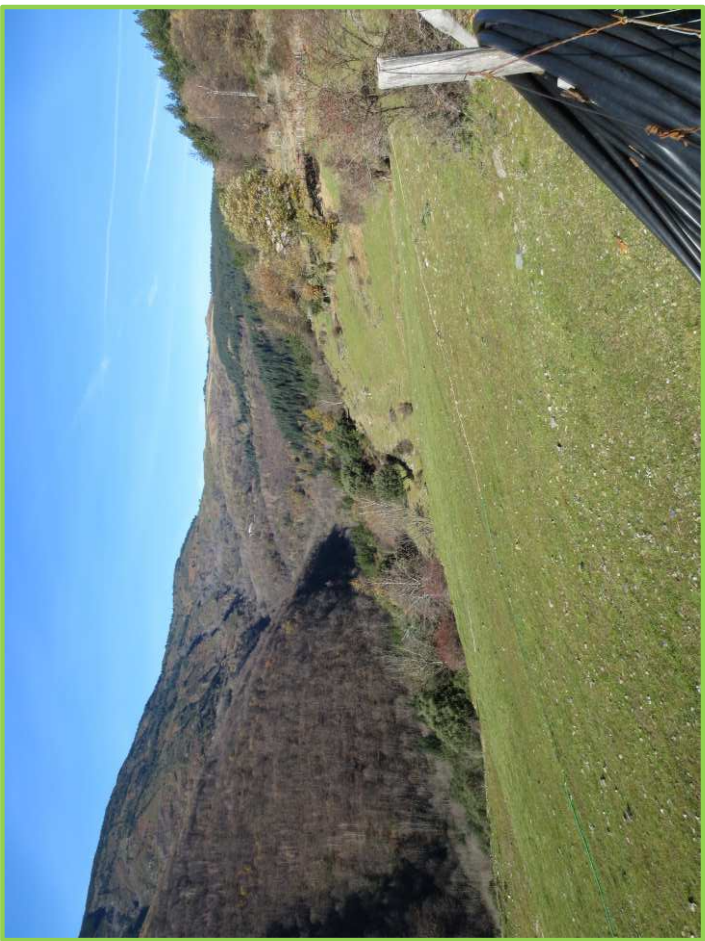
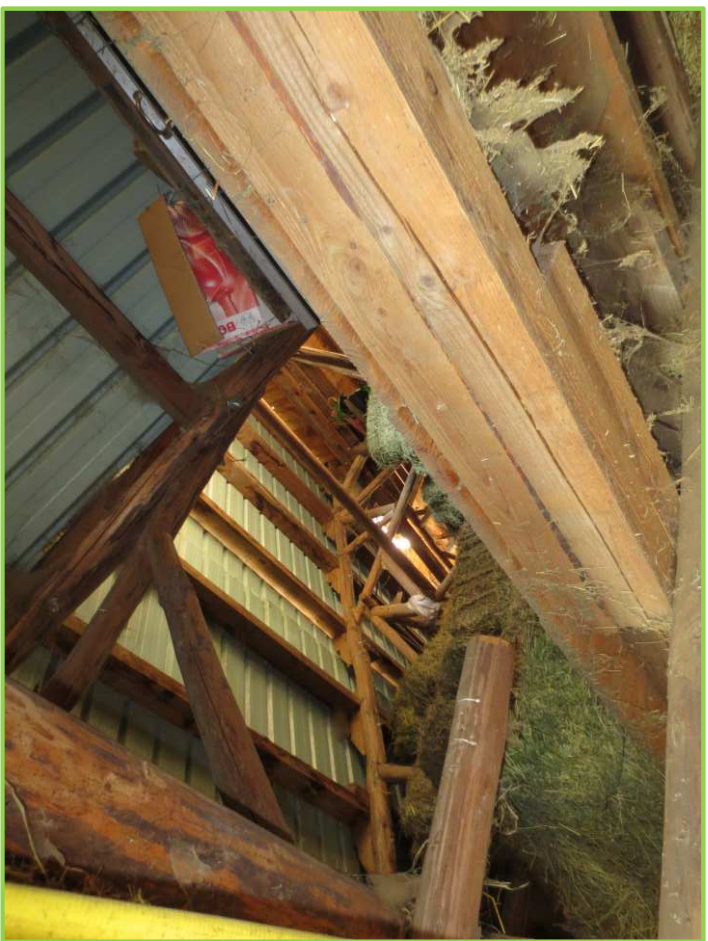
Partie agricole à Ass. Terre de Liens

« Soutien d'un projet d'installation
agricole en production OV »



L'AGRICULTURE : UNE PRIORITE DE LA SAFER





REGULATION ET COMPETITIVITE



Situation locative :

Biens libres

Bâtiments :

Oui « Les Cessenades »

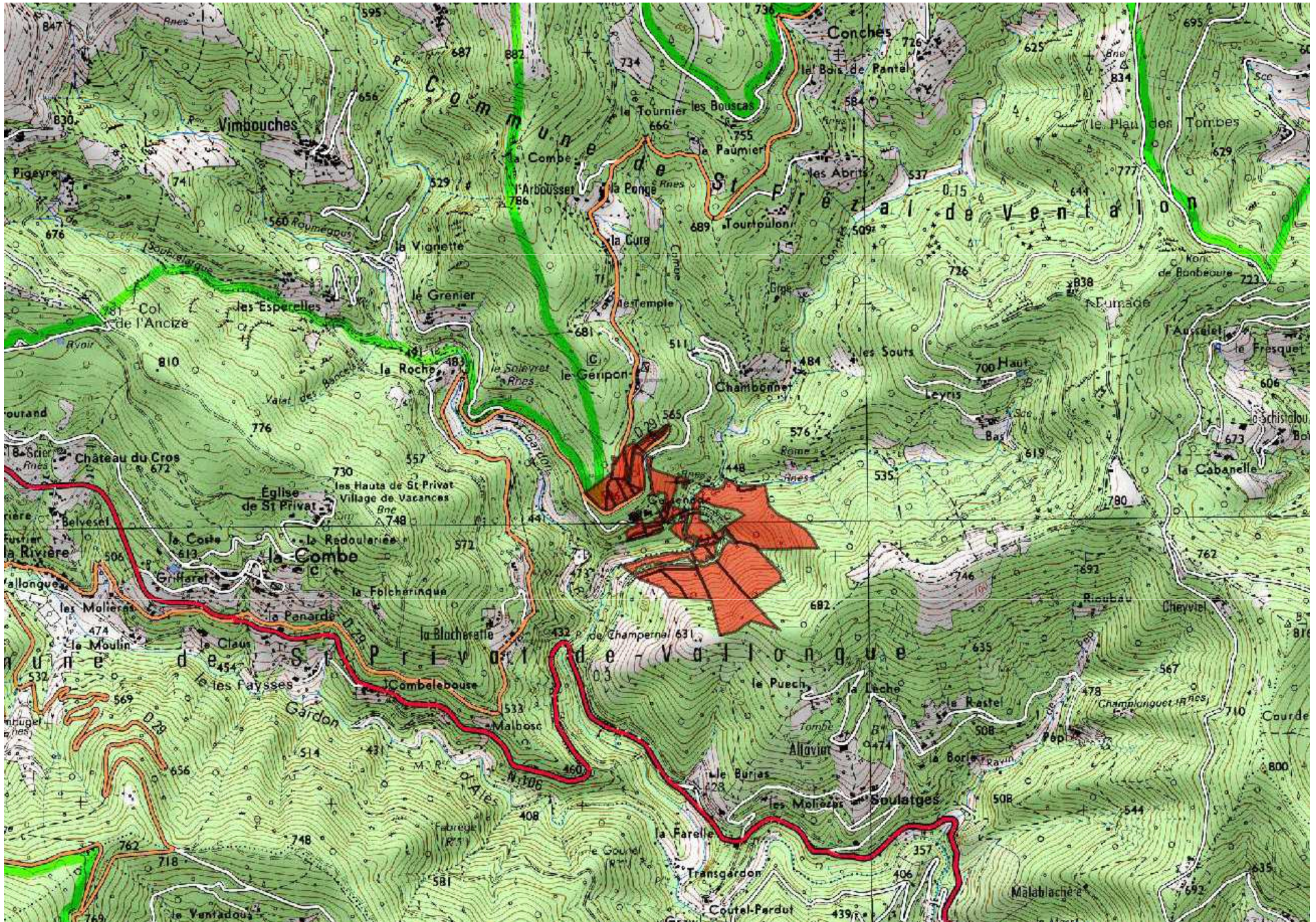
Origine :

DROST - WARMERDAM

Surface de la propriété :

24 ha 92 a 51 ca

REGULATION ET COMPETITIVITE



REGULATION ET COMPETITIVITE



REGULATION ET COMPETITIVITE

**Montant des
investissements
réalisés par Mr et Mme
WATERKEYN sur *les
Cessenades***

Entreprises Lozériennes retenues pour les travaux

450 000 €

Architecte -> M. BOYER de Langogne

Charpentier -> Société GEVAUDAN ACCRO-BAT de Rocles

Couvreur -> MARTIN COUVERTURE de Quézac

Maçon -> Société S&B de Florac

Plombier -> PANTEL Frères à Ispagnac

Electricien -> NUNES ELEC d'Ispagnac

Confection yourte et meubles bois entreprises du Gard

Les biens de section de commune, un régime juridique complexe

Le Massif Central et tout particulièrement le département de la Lozère présentent une « spécificité foncière » :

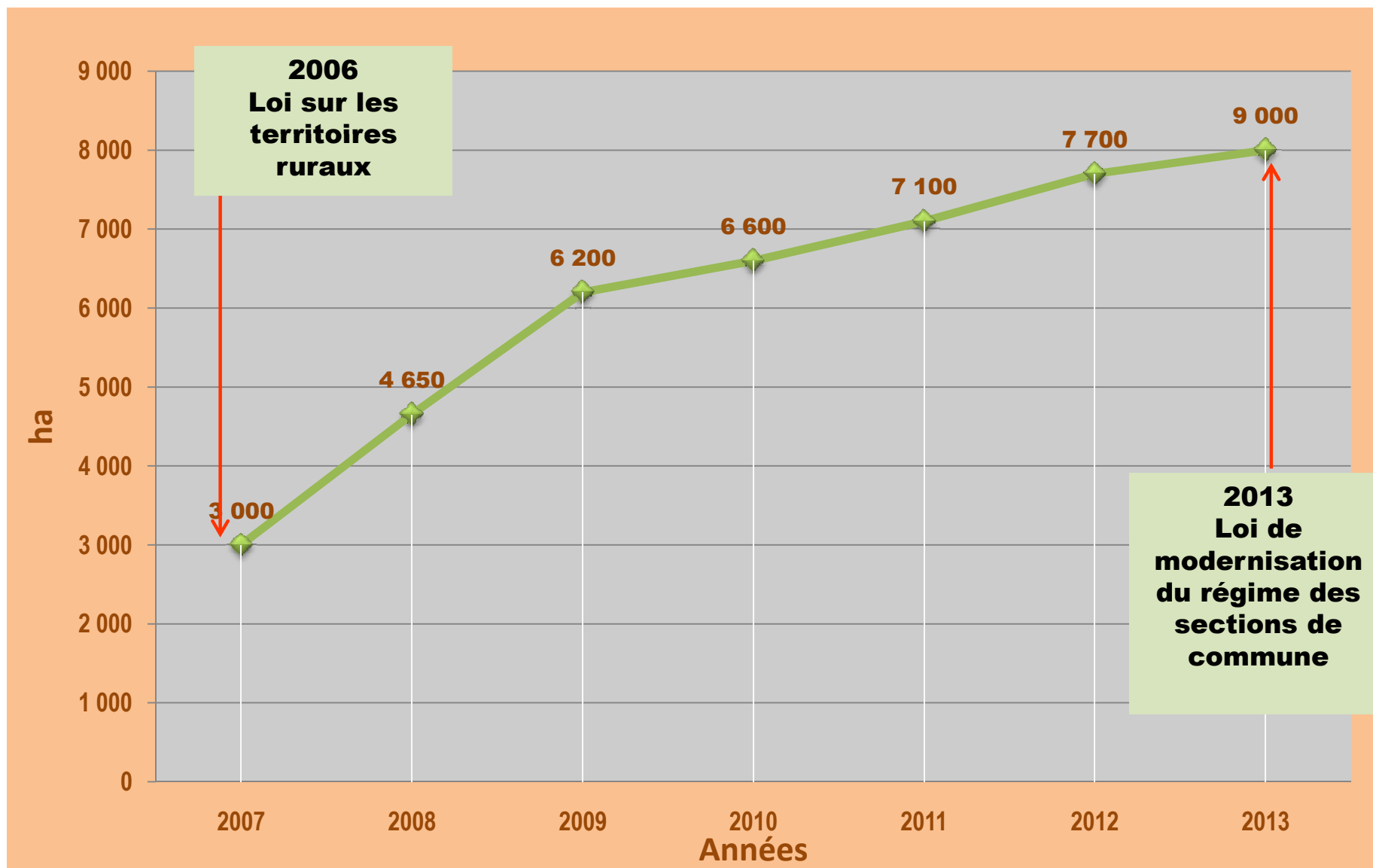
Les biens de section (70 000 ha en Lozère)

Les biens de section, c'est :

- Une origine lointaine (époque médiévale ...)
- Des biens « communs » ou « communaux » constitués de terrains boisés de faible valeur agronomique
- Une concession gratuite du Seigneur à la communauté des habitants, les « ayants droits »
- Une particularité après la révolution française, le refus des ayants droits de toute forme de privatisation de ces biens, c'est-à-dire du partage de ces biens.

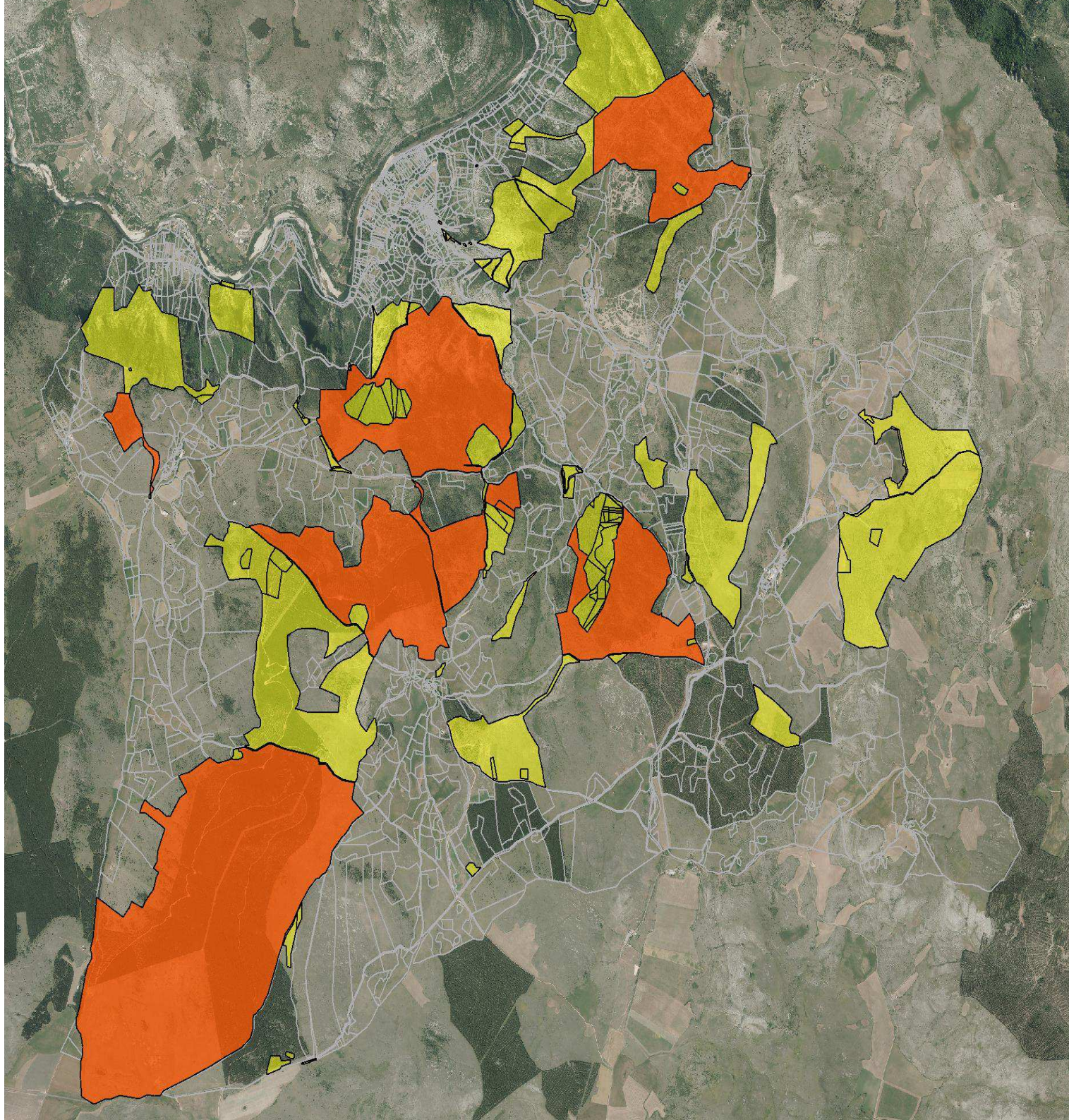
Les Conventions de Mise à Disposition et les Baux Safer (en Ha)

2014
Projet de Loi
d'avenir de
l'agriculture



Réalisation d'un programme sur la commune de Montbrun





Zone d'étude pour les
travaux forestiers et
agricoles environ 550 ha)

Forestier

- Coupes à blanc
- Eclaircies

Agricoles

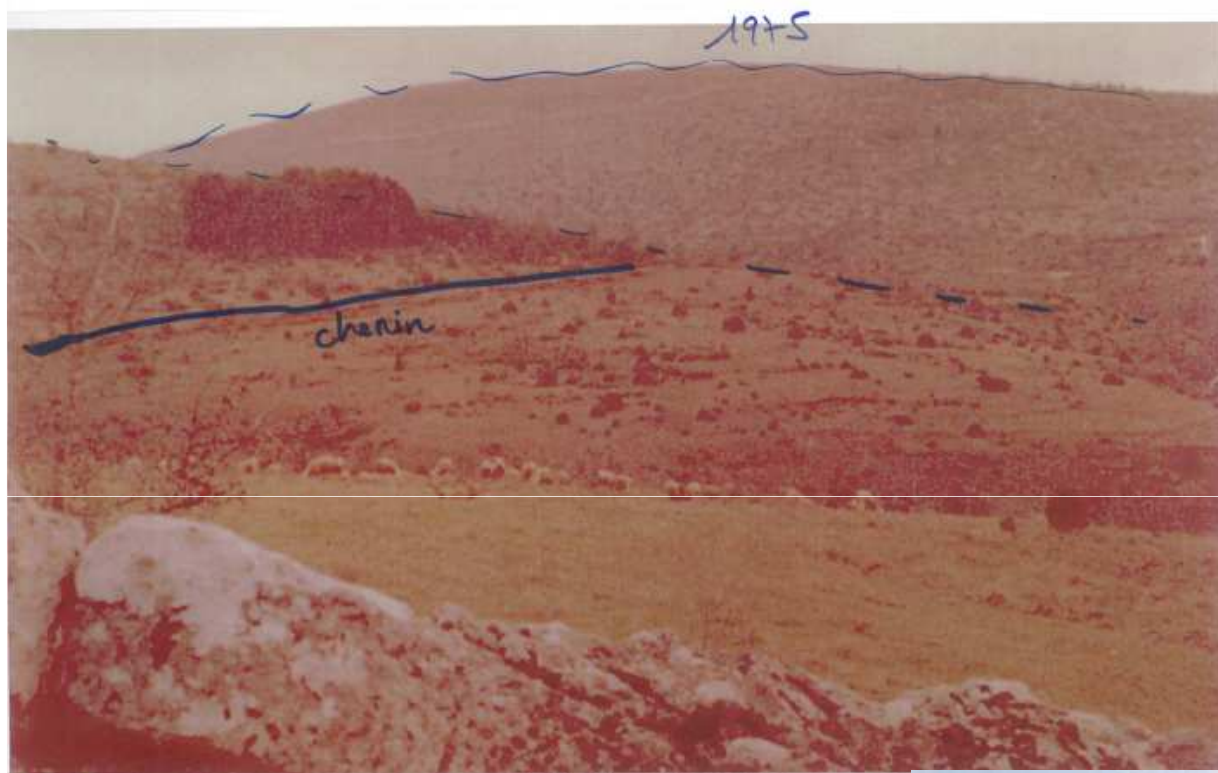
- Arrachage de buis
- Clôtures
- Points d'eau
- ouverture du milieu par
broyage

Colonisation du pin et fermeture du milieu



Fermeture du milieu par le buis





Colonisation du pin
de 1975 à nos jours



UN ESPACE RURAL A AMENAGER

Fermeture
du paysage

AVANT



APRES









UN ESPACE RURAL A AMENAGER



Risques
naturels

PDR 2014-2020
mesure 7.6.6 Gestion des espaces pastoraux
Dépenses éligibles

⇒ *Travaux de reconquête pastorales (tous les exploitants agricoles) :*

Ouverture du milieu, débroussaillage

⇒ *Travaux d'améliorations foncières (exploitant nouvellement installé de moins de 5 ans) :*

Dérochage, dessouchage, épierrage, nivellement,...

⇒ *Travaux d'aménagements pastoraux (tous les exploitants agricoles)*

Parc, clôtures, point d'abreuvement,...

⇒ *Critères de sélection : plus de 80 % du montant des travaux permettent directement un gain fourrager.*

Les financeurs





- La spécificité de la Safer : être à la fois **un outil d'analyse et un acteur sur le terrain**

De l'étude à l'action